



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

SECU • NUMÉRO 049 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 17 février 2015

Président

M. Daryl Kramp

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le mardi 17 février 2015

•(0850)

[Traduction]

Le président (M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC)): Bonjour chers collègues et bienvenue à la séance n° 49 du Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Nous discuterons aujourd'hui de la formation des compétences professionnelles pour délinquants.

Nous entendrons trois témoins. De Service correctionnel du Canada, nous accueillons Don Head, commissaire, et Fraser Macauley, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels. De CORCAN, nous accueillons Lynn Garrow, présidente-directrice générale.

Bienvenue à tous.

Nos témoins présenteront bien sûr des remarques liminaires d'un maximum de 10 minutes, après quoi nous passerons à la période des questions. La présidence essaiera de trouver une quinzaine de minutes à la fin de la réunion pour discuter des affaires du comité et voir s'il y a moyen de planifier nos horaires sachant que nous avons de la difficulté à accommoder les témoins. Bien entendu, elle pourra soulever ces questions, et les membres du comité décideront ce qu'ils veulent faire et l'orientation qu'ils veulent prendre. Elle soumettra aussi une petite question budgétaire à votre approbation.

Nous allons maintenant ouvrir la séance avec des remarques liminaires. Les dames d'abord. Aimerez-vous prononcer des remarques? Dans la négative, nous céderons la parole à M. Head.

Mme Lynn Garrow (présidente-directrice générale, CORCAN): Je m'en remets à mon commissaire.

Le président: Vous lui donnez donc votre plein appui ce matin.

Mme Lynn Garrow: Tout à fait.

Le président: C'est merveilleux.

Monsieur Head, la parole est à vous.

M. Don Head (commissaire, Service correctionnel du Canada): Merci, monsieur le président.

Comme vous l'avez fait remarquer, je suis accompagné de Fraser Macauley, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et Mme Lynn Garrow, présidente-directrice générale de CORCAN, qui est une branche de Service Correctionnel du Canada.

Bonjour à vous, monsieur le président et honorables membres du Comité. Je suis heureux de comparaître devant le comité aujourd'hui pour vous aider à étudier la capacité du Service correctionnel du Canada à offrir des possibilités d'emploi et de la formation professionnelle aux délinquants sous sa responsabilité, dans les établissements ou dans la collectivité.

Comme vous le savez peut-être, CORCAN est un organisme de service spécial du SCC qui joue un rôle déterminant dans la réalisation de notre mandat, celui d'accroître la sécurité publique,

puisqu'il permet aux délinquants d'acquérir l'expérience et les compétences professionnelles dont ils auront besoin pour mener une vie productive et devenir des citoyens respectueux des lois et des travailleurs qualifiés à leur retour dans la collectivité. Les ateliers de travail dans les prisons ont fait leur apparition au Canada en 1835, lorsque des délinquants ont participé à la construction du Pénitencier de Kingston. En 1980, CORCAN a été déclaré comme la marque de commerce des ateliers industriels de Service correctionnel du Canada et est devenu un organisme de service spécial en 1992.

Le mandat de CORCAN est de contribuer à la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et une formation portant sur les compétences relatives à l'employabilité aux délinquants qui sont incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. CORCAN exerce ses activités dans plus de 100 ateliers dans 28 établissements du SCC au Canada et trois ateliers de production dans la collectivité. Les activités sont concentrées dans quatre secteurs, en l'occurrence: la fabrication, les textiles, la construction et les services. Les produits et services de CORCAN sont destinés à l'usage du SCC et aussi commercialisés à l'extérieur, principalement au sein de la fonction publique fédérale. Chaque jour, plus de 1 250 délinquants travaillent dans les ateliers de CORCAN partout au pays. Au cours d'une année, plus de 4 000 délinquants bénéficient du programme et obtiennent plus de 2,4 millions d'heures de formation en cours d'emploi, et ce, dans sept des dix principaux secteurs de l'industrie.

En outre, les délinquants peuvent non seulement travailler dans les ateliers de CORCAN, mais aussi dans les établissements, où ils peuvent occuper une multitude d'emplois — p. ex. peintre, préposé à l'entretien des terrains et tuteur — qui leur permettent d'acquérir diverses compétences. En 2013-2014, plus de 14 000 délinquants ont occupé un emploi dans un établissement et ont accumulé plus de 11 millions d'heures de formation en cours d'emploi.

Comme je l'ai mentionné, CORCAN est un programme de réhabilitation clé qui permet aux délinquants de se sentir utiles, tout en contribuant à la sécurité dans les établissements. Les programmes de travail augmentent l'autosuffisance des établissements, ce qui réduit les coûts d'incarcération.

CORCAN s'efforce de reproduire autant que possible les conditions de travail du marché en tenant compte des contraintes inhérentes aux établissements et de fournir des biens et services qui répondent aux normes du marché pour ce qui est de la qualité, des prix et des délais de livraison. Les ateliers de CORCAN sont aussi l'occasion pour les nombreux délinquants qui obtiennent un certificat de formation professionnelle d'une tierce partie de mettre en pratique les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises, ce qui améliore leur expérience de formation.

En 2013-2014, CORCAN a généré des recettes de 68,3 millions de dollars et a reçu une allocation de 18,1 millions de dollars pour la formation et les services correctionnels. Autorisée par les ministres du Conseil du Trésor, cette allocation sert à compenser les coûts que CORCAN ne peut pas transférer à ses clients et qui concernent notre mandat en matière de formation et l'environnement opérationnel correctionnel. CORCAN est tenu, de par sa charte, de concurrencer les prix, la qualité et les délais de livraison en vigueur dans le secteur privé.

Environ 54 % des recettes annuelles de CORCAN proviennent du SCC; le reste provient essentiellement du ministère de la Défense nationale et d'autres ministères fédéraux. CORCAN vend aussi des produits à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes sans but lucratif et au secteur privé. Les recettes sont réinvesties pour améliorer les programmes de formation, remplacer le matériel et créer de nouvelles possibilités d'affaires et de formation.

CORCAN examine constamment les tendances actuelles du marché du travail en fournissant les bulletins mensuels de Statistique Canada sur le marché du travail aux gestionnaires régionaux de l'emploi et de l'employabilité, pour veiller à ce que la formation suive ces tendances. Il est important de continuer à sensibiliser la collectivité aux obstacles auxquels font face les délinquants lorsqu'ils essaient de réintégrer le marché du travail. On y parviendra en mobilisant les employeurs et en les renseignant sur la formation qu'ont suivie les délinquants pendant leur incarcération, ainsi que sur les avantages qu'il y a à les embaucher.

• (0855)

CORCAN collabore étroitement avec des organismes externes pour veiller à ce que la formation professionnelle offerte aux délinquants soit reconnue dans la collectivité — formation certifiée par une tierce partie — et qu'elle respecte les normes du secteur privé.

Les principaux programmes de formation professionnelle portent sur des métiers liés ou non à la construction, notamment la soudure, la charpenterie, l'industrie alimentaire, les services et la sécurité au travail. Les ateliers de CORCAN permettent aux délinquants d'acquérir des compétences techniques en suivant une formation en cours d'emploi dans les quatre secteurs d'activité que j'ai déjà mentionnés. Les délinquants apprennent à utiliser de l'équipement dans un milieu où les normes de productivité et de qualité sont comparables à celles du secteur privé — la majorité des ateliers de CORCAN sont certifiés par l'Organisation internationale de normalisation, l'ISO. Cette certification démontre que CORCAN a les procédés, les ressources, les systèmes et les compétences nécessaires pour offrir des services de grande qualité en temps voulu. Des vérifications périodiques sont effectuées pour surveiller la conformité aux normes ISO.

En 2013-2014, plus de 4 000 délinquants ont accumulé plus de 2,4 millions d'heures de formation en cours d'emploi. Cette formation permet aux délinquants d'acquérir et de perfectionner des compétences techniques ainsi que de perfectionner et de mettre en pratique des compétences essentielles dans un contexte de travail. Afin d'accroître les avantages de la formation en cours d'emploi de CORCAN dans les établissements, de nombreuses régions travaillent avec les organismes provinciaux responsables de la formation en apprentissage, de la réglementation connexe et de la certification pour faire reconnaître les heures de travail des délinquants dans le cadre d'un métier.

CORCAN offre également de la formation en cours d'emploi dans trois unités de la collectivité, précisément dans les régions de

l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario. La plupart des délinquants qui travaillent dans ces ateliers sont sous surveillance dans la collectivité. Les trois unités permettent aux délinquants de terminer la formation qu'ils avaient commencée lorsqu'ils étaient incarcérés, d'obtenir un emploi dans la collectivité pour la première fois ou d'effectuer une transition dans la collectivité lorsque leurs possibilités d'emploi sont limitées en raison de leur casier judiciaire. En 2013-2014, les trois ateliers de CORCAN dans la collectivité ont permis à 103 délinquants d'accumuler plus de 48 000 heures de formation en cours d'emploi.

Avec l'aide de partenaires communautaires, comme les collèges communautaires et d'autres fournisseurs de formation reconnus, CORCAN peut offrir aux délinquants un certificat décerné par une tierce partie dans des métiers liés ou non à la construction, les services alimentaires et la salubrité des aliments, et la formation de sécurité de base nécessaire sur bien des chantiers. En 2013-2014, plus de 5 988 délinquants ont obtenu 19 438 certificats de formation professionnelle dans de nombreux domaines, dont les métiers de la construction, comme le montage de charpentes et la pose de cloisons sèches; des métiers non liés à la construction, comme la soudure et la réparation de carrosserie; l'industrie alimentaire, comme les arts culinaires et la salubrité alimentaire; et la formation en sécurité, comme les premiers soins et le SIMDUT.

En ce qui concerne les possibilités d'emploi pour les délinquants dans la collectivité, le programme des services d'emploi dans la collectivité du SCC vise à fournir des interventions pertinentes aux délinquants en liberté sous condition, en vue d'accroître leurs chances de réussir leur réinsertion sociale en toute sécurité. Des coordonnateurs de l'emploi dans la collectivité et des contractuels travaillent avec les employeurs, les partenaires de la collectivité et le reste de l'équipe de gestion de cas afin d'offrir aux délinquants un soutien, des services d'aiguillage et des possibilités d'emploi pour répondre à leurs besoins. Le SCC compte des coordonnateurs de l'emploi partout au pays qui peuvent aider les employeurs à trouver les candidats qu'il leur faut.

Le SCC ne cesse pas de soutenir un délinquant dès qu'il obtient un emploi; il continue de travailler avec lui et avec l'employeur pour vérifier la progression et la compatibilité avec l'organisation.

Il est important de se rappeler que l'aide offerte aux délinquants pour trouver un emploi est un des aspects d'une réinsertion sociale réussie. Les délinquants reçoivent aussi le soutien de professionnels de différents domaines — agents de libération conditionnelle, psychologues, travailleurs sociaux et agents de programme —, qui travaillent de concert pour aider les délinquants à faire une transition harmonieuse et sécuritaire dans la collectivité.

En conclusion, monsieur le président, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à discuter du travail remarquable que font le SCC et CORCAN pour soutenir les possibilités d'emploi et la formation professionnelle des délinquants. Comme vous le savez, la sécurité publique est d'une importance capitale pour notre organisation. Le fait de fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale des possibilités d'emploi et de formation efficaces et pertinentes nous aide à remplir notre mandat et à préserver la sécurité des Canadiens.

Je serais maintenant heureux de répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Je vous remercie.

• (0900)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Head.

Comme il n'y a pas d'autres remarques liminaires, nous allons passer à la première ronde de questions.

La parole est à M. Norlock.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et par votre entremise, merci aux témoins d'être venus.

Comme nous avons eu une brève conversation avant la réunion, j'irai à l'essentiel parce que, bien franchement, je suis très heureux que le comité se penche sur cette étude. Je pense que c'est une bonne nouvelle, même si des améliorations pourraient être apportées au régime de CORCAN. Je suis sûr que des témoins signaleront ces améliorations et je sais pertinemment que vous et votre personnel très compétent les souhaitez également. De toute façon, c'est à mon avis une bonne nouvelle.

Si je dis cela, ce n'est pas nécessairement parce que j'écoute... Et je suis un de ces baratineurs, mais c'est parce que j'ai visité le système carcéral, j'ai vu ce qui s'y faisait, et j'ai parlé aux détenus, ainsi qu'aux instructeurs. J'en suis sorti avec le sentiment qu'on peut faire beaucoup d'autres choses, en collaboration avec vous.

Je vais vous poser quelques questions, parce que, finalement, lorsque nous formons des détenus, nous voulons qu'une fois certifiés ou en voie de l'être... J'aimerais parler à des gens qui bénéficient du dur labeur de notre système correctionnel, ainsi qu'aux employés qui sont tout à fait motivés. J'aimerais que vous ou vos collaborateurs puissiez fournir au comité une liste représentative d'entreprises du secteur privé qui ont utilisé vos services et ont embauché un détenu. Nous pourrions ainsi nous faire une idée de ce qu'elles pensent des fruits de votre labeur. Elles pourront aussi nous proposer des améliorations sur lesquelles nous pouvons tous travailler.

Car, en fin de compte, c'est ce que nous voulons. J'aimerais ensuite avoir de vous un commentaire. Les gens qui ont les connaissances, les compétences et les capacités de bien gagner leur vie pour eux-mêmes et leur famille n'ont pas à recourir au crime. C'est le but de tous ceux qui sont ici présents, qu'ils soient de ce côté-ci ou de l'autre, c'est ce que nous espérons tous. Quelquefois cependant, on diverge sur les moyens d'atteindre cet objectif. Voilà ma première question.

Ma deuxième question porte sur les programmes que vous avez mentionnés. Le secteur privé vous a-t-il proposé des programmes qui pourraient vous intéresser et que vous n'avez pas encore mis sur pied et, en l'occurrence, quels sont-ils? Que pensez-vous de vos résultats et pensez-vous que les gens que vous formez seront plus capables de fonctionner dans la société?

M. Don Head: J'ai quelques brefs commentaires à faire et je reviendrai ensuite aux questions que vous avez posées. Il y a 37 ans au début du mois de février, je portais mon premier uniforme et pénétrais pour la première fois dans un pénitencier. À cette époque, l'industrie pénitentiaire ressemblait beaucoup aux ateliers traditionnels des écoles secondaires. Les produits que l'on faisait fabriquer aux délinquants ressemblaient probablement davantage à de l'artisanat qu'à des produits vendables sur le marché.

Au fil du temps, CORCAN est devenu une composante tout à fait viable, dont nous sommes tous fiers. Nous sommes fiers du travail accompli par le personnel pour venir en aide aux détenus et fiers du travail des détenus au point que nos produits font l'objet d'entretiens avec d'autres ministères du gouvernement et avec le secteur privé. Au fil de nombreuses années, CORCAN s'est avéré une entité enviable qui contribue essentiellement à appuyer les détenus et la sécurité publique. Pendant toutes ces années, nous avons noué de nombreuses et bonnes relations avec le secteur privé et je serais

heureux de communiquer quelques noms au comité. Nous en ferons une liste et vous l'enverrons. Nous vous enverrons également une vidéo que nous avons produite l'an dernier sur les témoignages de particuliers, dont des voisins, qui ont engagé des délinquants, qui sont ravis des compétences que ces derniers apportent à l'entreprise et qui encouragent d'autres entreprises à les engager. Nous vous fournirons des noms, par exemple de diverses associations de constructeurs, de syndicats, et même d'employeurs du secteur privé.

Vous connaissez probablement les leurres de pêche de marque Lyman, qui sont maintenant fabriqués, aux termes d'une entente avec le secteur privé, par des délinquants dans notre institution de Matsqui. Un certain nombre de nos délinquants sont désormais recrutés pour produire ces leurres. Je le répète, d'excellents débouchés sont offerts et nous vous fournirons certainement des noms d'entreprises.

● (0905)

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Je vous ai parlé de Monty Bourke, ancien directeur dans plusieurs institutions correctionnelles. M. Bourke est aujourd'hui commissaire des Services correctionnels dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Lui et moi avons précisément discuté de cette question et il m'a donné de bonnes idées. Il m'a dit notamment que les Territoires-du-Nord-Ouest ont aujourd'hui un grand besoin de gens de métier. Les gens de métier travaillent 12 jours et sont en congé 12 jours. Vous savez évidemment que notre système carcéral comprend beaucoup — trop en fait — de membres des Premières Nations. Je sais qu'à Warkworth, un programme enseigne des métiers traditionnels à nos membres des Premières Nations, mais nous avons également besoin de gens qui travaillent dans les mines de diamants, où la demande est énorme.

Je me demande si vous avez envisagé de travailler avec les industries des ressources qui ont un immense besoin d'ouvriers spécialisés, surtout dans des régions où la population de Premières Nations est élevée. Pouvez-vous nous parler des programmes de métiers traditionnels offerts aux Premières Nations et ensuite des nouveaux métiers qui s'offrent aujourd'hui?

Le président: Désolé, monsieur Head, vous aurez l'occasion de répondre à ces questions pendant la prochaine ronde, mais pour l'instant, le temps presse et nous devons poursuivre. Vous pourrez répondre plus tard, lorsque ces sujets seront abordés.

Nous passons maintenant à M. Garrison, qui a sept minutes.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et je remercie les témoins d'être présents.

Je vous invite à répondre à la question qu'avait posée M. Norlock.

M. Don Head: Merci beaucoup de le permettre.

J'ai quelques brefs commentaires à faire. Tous les métiers offerts dans les institutions s'adressent à tous les délinquants. Nous encourageons tous les délinquants — autochtones ou non — à participer et nous pourrions vous fournir sans tarder des statistiques sur les taux de participation. S'agissant de la question plus générale qui a été abordée, il y a certainement des secteurs dans lesquels nous voulons nous engager davantage. D'ailleurs, je pense que le comité pourrait nous aider dans cette voie.

Vous avez mentionné l'exemple de l'industrie du diamant. Le problème que nous avons à cet égard est qu'il est difficile d'engager dans ce secteur quelqu'un qui a un casier judiciaire. La sécurité entourant ce secteur est presque aussi serrée que la mienne — je ne dirais pas plus, mais presque — et la question du casier judiciaire a été soulevée à maintes reprises.

Cela étant dit, nous avons exploré d'autres domaines, surtout en ce qui concerne la participation accrue des délinquants autochtones. Dans le domaine de la construction par exemple, nous avons pris contact avec plusieurs collectivités des Premières Nations et des groupes qui s'occupent de leur développement économique en vue de construire des logements dans les réserves. Nos démarches ont été très fructueuses et en fait, nous avons des ententes aux termes desquelles nous devons nous assurer qu'un pourcentage des délinquants qui suivent la formation sont autochtones. Nous trouvons cela extrêmement positif. Nous avons d'ailleurs pris des arrangements avec les Mohawks de la baie de Quinte et avec les Premières Nations de Muskeg Lake et de Whitefish Lake. Nous avons construit des maisons pour les collectivités du lac La Ronge et nous avons d'autres projets en cours.

Nous portons en outre un vif intérêt à l'industrie du pétrole et du gaz dans laquelle les antécédents criminels d'un candidat sont moins problématiques que dans les mines de diamants. Par l'entremise des réseaux de nos autres partenaires, nous avons des discussions encore très préliminaires sur la participation que l'industrie du pétrole et du gaz pourrait avoir, sur le plan du financement et de la formation, dans nos institutions. Nous avons la main-d'œuvre, hommes et femmes. Cette industrie a l'argent et peut offrir la formation. Joignez les deux et vous pourrez former des gens qui, au sortir de l'institution, serviront de main-d'œuvre à l'industrie du pétrole et du gaz dans tout le pays et deviendront ainsi des citoyens respectueux de la loi.

Nous commençons d'ailleurs à frapper aux portes et à aller de l'avant. Je le répète, les débouchés qui s'offrent aux délinquants autochtones suscitent un vif intérêt.

● (0910)

M. Randall Garrison: Merci beaucoup, monsieur Head.

Comme M. Norlock l'a dit, on reconnaît tous la valeur du travail et des programmes de formation professionnelle dans les prisons. Ainsi, le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel fait état de taux inférieurs de placement en ségrégation et d'infractions disciplinaires, de taux plus élevés d'octroi de la libération conditionnelle, et du fait que ceux qui sont libérés sont plus susceptibles de décrocher et de garder un emploi dans la collectivité. Je suppose que tout le monde comprend cela.

J'aimerais cependant vous poser une question à propos du rapport que votre ministère a préparé pour le ministre en mai 2012, et qui est un peu moins optimiste que celui que vous nous avez présenté ce matin. Permettez-moi d'en citer un extrait:

L'une des plus graves lacunes de CORCAN est l'absence de toute corrélation entre le travail ou les programmes de formation professionnelle et les analyses du marché du travail. Former les détenus dans les emplois du passé, pour des emplois

qui n'existent pas ou pour des emplois dans les secteurs déjà comblés dans lesquels ils seraient mis en concurrence avec des citoyens ordinaires est un gaspillage des rares ressources dont nous disposons et va à l'encontre de la sécurité publique. [Traduction]

C'est le rapport de 2012. Étant donné que depuis 2012, la population carcérale est passée de 14 à 15 000 détenus, avez-vous eu des ressources supplémentaires permettant à ces gens de suivre ces programmes, et qu'est-ce qui a changé, depuis ce rapport interne très critique de mai 2012, pour que nous ayons aujourd'hui un rapport aussi optimiste?

● (0915)

M. Don Head: Le rapport de 2012 signalait des secteurs où il fallait clairement apporter des améliorations, et c'est exactement ce sur quoi nous nous sommes concentrés au cours des deux dernières années, à savoir offrir des opportunités bonnes et viables à nos délinquants. Pour cela, il a fallu notamment refondre certaines de nos activités. L'un des problèmes que nous avons à CORCAN sont les tensions que suscitent la viabilité financière d'une part, étant donné que nous sommes un organisme de services spéciaux, et les besoins des délinquants à combler d'autre part. Ce genre de situation crée toujours des tensions.

Malgré les débouchés que nous avons mentionnés, par exemple, dans les textiles et la fabrication — nous fabriquons beaucoup de meubles vendus aux ministères du gouvernement — nous devons nous assurer que nous en vendons assez pour pouvoir réinvestir dans CORCAN et continuer d'avoir ces débouchés. Certains des problèmes ont à voir avec la concurrence exercée par d'autres marchés. Lorsque les budgets des ministères du gouvernement sont coupés ou serrés, on ne dépense pas autant, ce qui est pour nous une contrainte. Nous devons par ailleurs être très prudents s'agissant de la concurrence que nous pouvons exercer, car il y a toute la question de se servir d'une main-d'œuvre carcérale pour produire des biens dans des domaines où le secteur privé est déjà en difficulté.

M. Randall Garrison: Pour en revenir à ce que je disais, à propos du nombre de gens qui ont accès aux programmes, vous avez essentiellement 1 000 personnes de plus dans le système correctionnel. D'après les statistiques que j'ai consultées, il ne semble pas qu'il y ait davantage de places disponibles chez CORCAN ou dans les programmes de formation professionnelle qu'il y en avait en 2012, ou que vous disposiez d'autres ressources que vous n'aviez pas en 2012. Autrement dit, moins de gens se verraient offrir un débouché qui, comme nous le savons tous, serait très positif pour eux.

M. Don Head: Ce que nous avons fait, et Mme Garrow pourrait élaborer à ce sujet, est d'élargir certaines activités, certains débouchés. Par exemple, certains des travaux que nous avons faits pour l'Agence des services frontaliers du Canada créent d'autres débouchés.

Nous ne sommes pas en mesure de créer des milliers de nouveaux débouchés. C'est notre problème et cela ne fait aucun doute. Nous pouvons créer 10 nouveaux débouchés dans un secteur, 20 autres dans un autre secteur; et c'est ce que nous avons fait avec le budget dont nous disposons.

Le président: Merci beaucoup.

Votre temps est écoulé, monsieur Garrison.

Nous passons maintenant à Mme Ablonczy, qui a sept minutes.

L'hon. Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Head, ainsi qu'à vos collaborateurs.

Vous avez mentionné que l'équipe de gestion de cas offre aux détenus du soutien et des services d'aiguillage concernant les possibilités d'emploi qui peuvent aider les employeurs à trouver les candidats qu'il leur faut.

Pourriez-vous élaborer un peu en nous parlant du taux de réussite découlant de ces efforts?

M. Don Head: Ensemble, les travaux que nous menons — tant au niveau de l'emploi que des interventions et des programmes correctionnels — donnent les résultats attendus au regard de la sécurité publique.

Nous savons, et nous l'avons déjà mentionné, que les délinquants qui saisissent les débouchés que leur offre CORCAN et qui suivent des programmes, par exemple pour gérer leur colère ou soigner leur toxicomanie, bref, s'ils font tout ce qui est prévu dans leur plan correctionnel, ont toutes les chances de réintégrer la collectivité en respectant la loi. Ce que nous constatons chez les individus qui réintègrent la collectivité, particulièrement pendant la période où ils sont sous notre supervision, c'est que le taux de récidive avec violence est de moins de 2 %, ce qui est un chiffre très encourageant.

Nous examinons en outre les taux de récidive et de retour dans un pénitencier fédéral deux ans et cinq ans après la date d'expiration de leur mandat. Le taux de retour après deux ans est inférieur à 10 % et, après cinq ans, il se situe entre 18 et 20 %. Cela nous dit que le travail que nous accomplissons auprès d'eux est utile et a des effets durables, mais que plus le temps passe sans l'appui qu'ils reçoivent, à moins de bénéficier à long terme de réseaux de soutien, qu'il s'agisse d'emploi, de logement, de fréquentations familiales ou prosociales, leur risque de récidive semble augmenter. Toutefois, les taux de récidive et de retour dans un pénitencier fédéral sont encore les plus bas du monde, comparés aux chiffres que citent mes homologues dans d'autres pays.

L'hon. Diane Ablonczy: Avez-vous envisagé des stratégies pour renforcer cet appui?

M. Don Head: Oui, c'est l'un des plus grands défis que nous avons à relever aujourd'hui. Et là encore, le comité peut nous aider.

Nous parlons beaucoup, habituellement, de l'aide à l'emploi lorsque ces individus sont encore sous notre supervision, mais il faut aussi voir les choses après l'expiration du mandat. Certains des partenaires avec lesquels nous avons commencé à en parler, particulièrement dans l'Ouest, en sont conscients et sont devenus en fait nos meilleurs porte-parole s'agissant du soutien à apporter.

Nous avons tenu deux grands forums, l'un dans la région du Pacifique — en fait il y en a eu deux — qui rassemblaient des représentants d'ONG, du secteur privé et d'industries diverses et où nous avons parlé des moyens d'appuyer les délinquants une fois qu'ils ont purgé leur peine. Nous venons d'en terminer un autre dans le corridor de l'Alberta et là encore, ce fut un succès complet. Nous commençons à avoir des porte-parole très respectés de groupes tels que l'association des constructeurs de la Colombie-Britannique, qui représentent plus de 100 organisations, parler des avantages, non seulement de recruter des délinquants, mais aussi de les appuyer pendant tout le temps qu'ils vivent dans la collectivité.

• (0920)

L'hon. Diane Ablonczy: Comment choisit-on les délinquants qui participent au programme? Est-ce que les indicateurs sont améliorés?

M. Don Head: Oui, c'est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés en ce moment. Nous discutons l'autre jour de ce

que nous pouvons faire, par exemple, avec les collèges communautaires et les écoles de formation professionnelle qui ont beaucoup d'expérience pour évaluer et former les gens.

Nous avons encore du travail à faire en ce qui concerne l'évaluation initiale. À l'heure actuelle, notre évaluation initiale des besoins des délinquants est assez élémentaire. Nous examinons leurs antécédents professionnels avant leur admission dans un établissement fédéral. S'ils n'ont jamais travaillé ou réussi à conserver un emploi, nous savons qu'ils ont de grands besoins à cet égard, ce qui sera consigné dans leur plan correctionnel. Ensuite, ce que nous appelons les comités d'intervention correctionnelle, qui sont dans tous nos établissements, se pencheront sur les possibilités existantes et sur les activités professionnelles dans les établissements et, en fonction des besoins cernés dans les plans correctionnels, les délinquants participeront à divers aspects du programme.

L'hon. Diane Ablonczy: Tient-on compte de la préférence ou du choix du délinquant?

M. Don Head: Nous encourageons évidemment les délinquants à se pencher sur ce qu'ils aimeraient faire dans le cadre de leur plan correctionnel.

Nous sommes également prudents, car nous savons que certaines possibilités d'emplois dans les établissements donnent l'occasion aux détenus de se créer une base de pouvoir. Nous devons établir un équilibre entre les besoins des délinquants, leurs désirs et la sécurité générale de l'établissement. Nous surveillons toujours comment les membres de gangs tentent d'obtenir ces meilleures possibilités.

L'hon. Diane Ablonczy: C'est logique.

Vous avez mentionné que les casiers judiciaires peuvent constituer un obstacle.

Est-il possible que certains employeurs choisissent les infractions? Autrement dit, certaines infractions peuvent être considérées comme étant un obstacle plus important pour faire confiance que d'autres.

M. Don Head: Dans le cadre de discussions avec divers groupes, surtout lors des tribunes que nous avons organisées dans l'Ouest, nous avons constaté que les employeurs sont réticents à embaucher des gens qui ont un dossier criminel lié à la fraude, au vol et à ce genre de crimes. Cela me paraît évident. Ils ont certaines réserves à embaucher des délinquants sexuels. Ces groupes sont probablement exclus plus souvent que d'autres.

Il était intéressant d'entendre ce qu'ils avaient à dire concernant les infractions liées à la drogue. Nous avons entendu plusieurs groupes oeuvrant dans la construction qui ne s'en soucient pas autant, tant que la personne possède les compétences, se présente au travail, et fait ce qu'elle doit faire de façon sécuritaire. Si quelqu'un a des antécédents en matière de consommation de drogue et qu'il suit le programme, les employeurs s'en préoccupent encore moins. Toutefois, ceux qui ont commis de la fraude, des vols ou des infractions de nature sexuelle sont ceux qui semblent être un peu plus exclus en ce moment.

Le président: Merci beaucoup, madame Ablonczy.

Merci, monsieur Head.

Monsieur Easter, pour sept minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence et de leur mémoire écrit. Nous souhaiterions que le ministre fasse de même, comme vous le savez.

J'ai remarqué que vous avez parlé dans votre exposé des secteurs de la fabrication, du textile et de la construction, mais il n'y a plus de production alimentaire dans les établissements. Comme vous le savez, c'est quelque chose qui me préoccupait beaucoup: la perte des prisons agricoles, de la production d'aliments dans les établissements, de l'acquisition de compétences en gestion, etc.

Le Service correctionnel du Canada ou le programme CORCAN ont-ils réalisé une analyse à l'interne qui pourrait être fournie au comité sur la perte des prisons agricoles? Une analyse a-t-elle été effectuée pour connaître les coûts supplémentaires pour les aliments, etc.?

• (0925)

M. Don Head: Non. Nous n'avons rien fait depuis que les fermes ont été abolies en 2011. Nos budgets ont été ajustés. Nous avons modifié nos approches à l'égard de l'approvisionnement alimentaire. Nous avons eu recours à des appels d'offres à l'échelle nationale pour certains types d'aliments. Depuis 2011, nous n'avons rien fait à cet égard.

L'hon. Wayne Easter: J'imagine que du point de vue du gouvernement, il est préférable de ne pas connaître le coût associé à la perte de ces prisons agricoles.

Permettez-moi de me pencher sur les besoins de formation dans les établissements. L'enquêteur correctionnel a parlé dans son rapport des obstacles à la formation professionnelle. Il a dit ceci:

Le plus grand obstacle à une participation active aux programmes d'emploi et de formation professionnelle n'est pas le manque d'intérêt du détenu, mais plutôt le manque de possibilités d'emploi et de formation valorisantes.

Il aborde ensuite l'utilisation des placements à l'extérieur également.

Quels sont les besoins en matière de formation axée sur les compétences par rapport à la capacité d'offrir cette formation? De plus, un individu peut être incarcéré dans un établissement où le programme CORCAN offre certaines formations axées sur les compétences, mais celle dont il a besoin est offerte dans un autre. Comment gérez-vous ces deux aspects?

Quels sont les besoins? Êtes-vous en mesure d'y répondre, et comment gérez-vous différents établissements?

M. Don Head: Merci. C'est une excellente question.

Je pense qu'il y a quelques points qui valent la peine d'être mentionnés. Il y a en quelque sorte trois types d'individus avec lesquels nous devons traiter.

Il y a ceux qui arrivent dans le système et qui n'ont littéralement aucun antécédent professionnel ou aucune compétence professionnelle. Dans certains cas, on doit leur confier un travail pour lequel ils doivent se lever à temps, se rendre à un endroit donné, y rester pour le nombre d'heures requises, exécuter les tâches à accomplir, puis répéter cette routine. Comme vous pouvez le constater, il y a un segment de notre population qui n'a pas d'éthique du travail, et essayer d'inculquer à ces gens cette éthique est l'une de nos tâches. Par exemple, lorsque nous confions à quelqu'un ce que nous appelons le « nettoyage de rangées » — le nettoyage des rangées dans les établissements —, c'est en partie pour régler ce problème.

Nous avons également ceux qui ont occupé de nombreux emplois. Il faut déterminer la raison pour laquelle ils n'arrivaient pas à conserver un emploi lorsqu'ils étaient dans la collectivité. Parfois, il faut améliorer leur niveau d'instruction. D'autres fois, on doit leur donner l'occasion d'acquérir des compétences différentes qui s'appliquent plus facilement dans la collectivité d'aujourd'hui. Il faut essayer de les jumeler aux volets du programme qui leur conviennent pour répondre à leurs besoins.

Nous avons ensuite ceux qui ont de bons antécédents professionnels, et nous faisons appel à certains d'entre eux dans les ateliers plus exigeants, du côté de la production.

Il ne fait aucun doute que nous n'avons pas exactement les mêmes possibilités dans chacun des établissements au pays, mais nous essayons de limiter les besoins que nous devons combler dans le peu de temps dont nous disposons. Vous comprendrez que l'un des défis auxquels nous sommes confrontés avec les individus qui purgent des peines de courte durée et qui sont relativement jeunes, c'est que nous n'allons pas changer leur vie du jour au lendemain. Il s'agit d'essayer de les diriger dans la bonne voie.

• (0930)

L'hon. Wayne Easter: Quel genre de coordination y a-t-il entre le SCC et le programme CORCAN pour permettre aux détenus d'acquérir les compétences de base? Le fait est que de nombreux individus ont de la difficulté à lire et à écrire. Ils n'ont aucune capacité d'écriture et de lecture et aucune compétence en informatique. C'est ce que l'on constate dans les établissements gérés par le SCC. Quelle est la coordination qui existe, et dans quelle mesure les détenus ont-ils besoin d'avoir ces compétences pour pouvoir suivre les formations offertes dans le cadre du programme CORCAN?

M. Don Head: Je vais laisser Mme Garrow parler brièvement des liens que nous établissons ici.

Mme Lynn Garrow: Tout commence avec le plan correctionnel. Les détenus ont chacun un plan correctionnel, car ils ont leurs besoins individuels. Ces besoins sont classés par ordre de priorité.

Lorsque le besoin en matière d'emploi est mis de l'avant, ce qui se passe essentiellement, comme le commissaire Head l'a mentionné, c'est que le comité d'intervention correctionnelle dans chaque établissement examine les besoins de tous les détenus et les tâches disponibles à leur confier. Le programme CORCAN reçoit les détenus qui sont désignés par l'entremise du comité d'intervention correctionnelle.

Pour revenir brièvement à ce que vous avez dit au sujet des besoins et des capacités, si l'on regarde les besoins des détenus à leur admission, bien qu'ils soient assez standards, ce sont des besoins faibles, modérés et élevés. La grande majorité des délinquants qui ont des besoins en matière d'emploi ont des besoins modérés, et le programme CORCAN en tient compte dans ses ateliers.

M. Don Head: J'aimerais ajouter que le comité d'intervention correctionnelle est composé de différents membres du personnel, dont des employés du programme CORCAN. Ils participent à l'examen et à l'évaluation des besoins des détenus et des possibilités qui sont disponibles. Bien que nous parlions du SCC et du programme CORCAN comme étant deux entités distinctes, ces employés font tous partie de mon personnel, si bien qu'ils travaillent ensemble.

[Français]

Le président: Madame Doré Lefebvre, vous avez maintenant la parole. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie également les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Dans le rapport Arbour de 1996, plusieurs recommandations ont été faites au sujet des femmes qui se retrouvent dans le système carcéral fédéral. On mentionnait que les programmes qui étaient offerts aux femmes devaient être en lien avec les opportunités de travail existant sur le terrain. Dans le rapport annuel de 2012-2013 du Bureau de l'enquêteur correctionnel, j'ai aussi constaté qu'il y avait plusieurs programmes touchant la formation professionnelle pour les femmes. Toutefois, beaucoup d'entre elles demandent à acquérir d'autres compétences que celles qui sont liées aux tâches ménagères traditionnelles. Apparemment, plusieurs programmes qui sont offerts aux femmes dans le système carcéral sont reliés aux tâches ménagères.

Est-ce qu'on retrouve de nouvelles activités et quel type de formation professionnelle est offert aux femmes? Est-ce que cela a évolué pour les femmes au sein du système carcéral en ce qui a trait à la formation et aux opportunités de travail?

[Traduction]

M. Don Head: Je vais laisser Mme Garrow parler de certaines activités précises dans un instant.

L'un des défis auxquels nous sommes confrontés avec les délinquantes, c'est que nous avons des établissements régionaux de petite taille partout au pays. Il est donc difficile de mettre sur pied des activités à grande échelle, comme nous le faisons dans de nombreux établissements pour hommes. Comme la députée le sait, il est difficile de recréer une blanchisserie comme celle au pénitencier Leclerc dans les petits établissements pour femmes que nous avons partout au pays.

Nous essayons de trouver plus de possibilités modernes — faute d'une meilleure expression — pour les femmes que certaines des possibilités traditionnelles que nous leur avons offertes dans le passé.

Je vais laisser Mme Garrow vous parler de certaines options que nous explorons en ce moment.

Mme Lynn Garrow: Je suis heureuse de dire que nous sommes dans les cinq établissements régionaux pour femmes. Les ateliers sont extrêmement petits. Ce sont surtout des ateliers de textiles. Les femmes fabriquent toutes sortes de choses, que ce soit de la literie, des parties d'uniformes pour différentes agences, telles que la Garde côtière, ou des vêtements pour les détenues.

J'occupe ce poste depuis environ un an, et l'une des priorités que nous prenons très au sérieux, c'est d'offrir plus de possibilités aux femmes. Lors d'une conférence qui a eu lieu à Edmonton la semaine dernière, j'ai été ravie de discuter des délinquantes autochtones avec des intervenants du secteur privé et des ONG. Nous avons parlé des possibilités qui existent sur le marché du travail et de ce que nous pourrions offrir. Nous explorons d'autres possibilités.

À l'heure actuelle, en ce qui a trait aux formations professionnelles, nous avons offert des possibilités non traditionnelles, allant de l'opération de chariot élévateur au pavage. Certaines femmes ont suivi ces formations. Nous avons également offert des possibilités dans le secteur de la construction. Lorsque nous avons participé à des projets de construction avec Habitat pour l'humanité en Ontario, par exemple, nous avons fait appel à deux femmes de l'établissement Grand Valley.

De petits changements sont apportés, mais nous aimerions évidemment apporter de plus gros changements, et nous travaillerons fort en ce sens dans le futur.

• (0935)

M. Don Head: J'aimerais ajouter que l'un des défis pour nous, et plus particulièrement dans la région des Prairies, ce sont les femmes autochtones. Étant donné qu'un certain nombre de femmes autochtones retournent dans leurs collectivités des Premières Nations et que les possibilités d'emploi dans ces collectivités sont presque inexistantes, c'est problématique. Même si nous essayons de leur donner les compétences pour trouver des emplois, elles retournent dans leurs collectivités où les niveaux d'emploi sont faibles.

Nous examinons ce que nous pouvons faire dans la construction domiciliaire, par exemple. Nous avons travaillé avec des femmes pour qu'elles mettent sur pied leurs propres entreprises, de manière à ce que lorsqu'elles retournent dans leurs collectivités des Premières Nations, elles aient la formation voulue pour créer leur propre entreprise, peu importe quels sont leurs intérêts, afin d'essayer de subvenir à leurs besoins à l'avenir.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Est-ce la raison pour laquelle seulement 30 % des femmes autochtones suivent des programmes de formation avec CORCAN? Je pense que de 125 à 140 détenues le font, mais seulement 30 % d'entre elles proviennent des communautés des Premières Nations.

Est-ce parce qu'elles sentent qu'il n'y aura pas de possibilités quand elles retourneront dans leurs communautés? Est-ce parce que les programmes qui sont en place actuellement ne les intéressent pas ou ne semblent pas être adéquats pour elles?

[Traduction]

M. Don Head: C'est certainement un ensemble de facteurs. L'un des problèmes, c'est qu'il n'y a pas d'emploi dans leur région. Dans certains cas, c'est à cause du niveau d'éducation. C'est la première chose à laquelle nous devons nous attaquer: relever leur niveau d'instruction. Une autre difficulté à laquelle nous sommes confrontés malheureusement, c'est le nombre plus élevé de femmes autochtones qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité par rapport aux femmes non autochtones. Comme vous pouvez le constater, il y a des problèmes à cet égard.

Le président: Monsieur Falk, pour cinq minutes.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus ce matin.

Monsieur Head, je veux parler brièvement du vocabulaire que vous avez utilisé ce matin. Vous auriez pu utiliser le terme « garde », mais vous avez choisi le terme « supervision », et je vous en remercie. Cela me donne une petite idée de l'attitude des services correctionnels au Canada et me montre que vous ne considérez pas que les individus sont seulement sous votre garde, mais qu'ils sont placés sous votre supervision. C'est très différent.

J'aimerais adresser quelques questions à Mme Garrow. Lorsque vous décidez dans quels métiers vous voulez offrir de la formation, sur quels critères vous fondez-vous?

Mme Lynn Garrow: Nous examinons les données de Statistique Canada — et je pense que ce sont les 21 emplois où la demande est la plus forte —, et je suis heureuse de dire que nous offrons de la formation dans sept des dix emplois les plus en demande. Nous sommes très actifs dans les secteurs du marché du travail où il y a des besoins. Nous examinons ces besoins à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle régionale.

Certains de nos secteurs d'activités ne figurent pas sur cette liste. Les services de blanchisserie seraient un bon exemple, mais ce que nous essayons de faire avec ces services, c'est de cibler des segments de la population, dont les personnes atteintes de maladie mentale, qui viennent travailler dans nos centres de tri, nos usines de transformation et les services de blanchisserie. Il y a des secteurs d'activités où nous ne sommes pas là où nous voudrions être sur le marché du travail, mais nous ciblons des groupes précis pour les garder occupés, des groupes qui peuvent travailler dans des endroits où le travail est très répétitif, dont les services de blanchisserie.

M. Ted Falk: Vous avez longuement parlé de votre participation dans l'industrie de la construction. Participez-vous au secteur de la construction lourde, en offrant de la formation pour devenir opérateur de machinerie lourde ou conducteur de camion? La demande pour des chauffeurs de camion semble être toujours très élevée au pays.

Mme Lynn Garrow: C'est un secteur où la demande est très élevée, et nous ne participons pas dans ce secteur en ce moment, mais nous examinons diverses possibilités et avons eu des conversations préliminaires avec différentes industries. Nous examinons également des collègues, car certains d'entre eux offrent les programmes également. L'une des possibilités est dans le secteur du pétrole et du gaz, dans lequel nous aimerions vraiment nous lancer. Le secteur pourrait fournir le financement ou contribuer au financement pour que certains de nos détenus suivent ces programmes.

Nous avons communiqué avec divers secteurs. J'occupe ce poste depuis un an, alors les conversations sont encore préliminaires.

• (0940)

M. Don Head: J'ajouterais que nous devons choisir très soigneusement où nous mettons en oeuvre les possibilités dont vous parlez. C'est le genre de possibilités qu'on offrirait dans des établissements à sécurité minimale ou des foyers de transit. La dernière chose que je veux, c'est d'avoir de la machinerie lourde à l'intérieur de mes établissements sécurisés. Je ne voudrais pas devoir expliquer à votre comité pourquoi un énorme camion a foncé dans la clôture et 80 détenus se sont évadés.

M. Ted Falk: Je comprends.

On a également fait référence à certains des partenariats communautaires que vous avez. Habitat pour l'humanité a été cité en exemple. Avez-vous également noué des partenariats avec l'industrie?

Mme Lynn Garrow: Oui, nous travaillons avec les industries de la construction au pays.

Je regarde nos partenariats sur trois niveaux différents. L'un est le partenariat avec le gouvernement. Nous avons de bons partenariats avec d'autres organismes et ministères au sein du gouvernement. Nous avons parlé de l'ASFC. Nous avons achevé six ou sept points d'entrée. Nous venons de terminer le sixième. Nous collaborons avec la GRC. Nous avons un protocole d'entente en Saskatchewan, où nous construisons des maisons modulaires à partir du pénitencier de la Saskatchewan.

Pour ce qui est des partenariats avec des ONG, c'est avec Habitat pour l'humanité que le programme CORCAN collabore en ce moment, surtout dans les régions des Prairies et en Ontario. Dans la région des Prairies, nous avons bâti cinq maisons pour Habitat pour l'humanité, et deux autres sont en train d'être construites. Ce projet a occupé plus de 260 délinquants. Ce sont d'excellentes possibilités pour nous.

De plus, les collègues et les associations commerciales au pays, comme je l'ai dit lorsque j'étais à Edmonton la semaine dernière, j'étais avec le programme Alberta Works, qui me met en contact avec la Modular Housing Association en Alberta. J'espère que nous pourrions miser sur ce partenariat également.

M. Don Head: J'ajouterais à la liste de Mme Garrow notre collaboration avec les collectivités des Premières Nations, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ces collectivités ont des fonds pour le développement économique. Elles ont des besoins en logement. Là encore, nous avons la main-d'oeuvre nécessaire. Il y a un bon degré de compatibilité, et nous voulons aller même plus loin. Ces types de partenariats et de relations procurent de nombreuses retombées positives qui profiteront non seulement aux détenus, mais aussi aux collectivités. Il s'agit donc d'une autre activité que nous essayons d'élargir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Falk.

Nous passons maintenant à M. Garrison. Cinq minutes, je vous prie, monsieur.

M. Randall Garrison: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Head, vous avez dit que les employés de CORCAN font aussi partie de votre personnel. Cela m'amène à un problème particulier auquel fait face l'Établissement William Head dans ma circonscription, où on a éliminé un programme de formation en charpenterie et, maintenant, on risque de perdre aussi le programme d'apprenti charpentier, alors qu'il s'agit de deux des trois professions les plus recherchées sur l'île de Vancouver. À mon avis, c'est parce qu'on n'arrive pas à embaucher le personnel nécessaire pour remplacer les gens qui prennent leur retraite.

Je cherche simplement à comprendre pourquoi on mettrait fin à ces deux programmes couronnés de succès, qui permettent de placer des gens dans des domaines où la demande est très forte.

M. Don Head: Je connais très bien le programme, et nous avons envisagé de le prolonger à plusieurs reprises et d'essayer d'en tenir compte au regard de l'ensemble des besoins des détenus et des types d'activités que nous pourrions mettre en place. Nous avons travaillé de très près avec le Collège Camosun, et nous poursuivons cette collaboration sur le plan des activités. Une des réserves que nous avons au sujet du programme de William Head — sans nier, encore une fois, l'énorme travail accompli par le personnel —, c'est que nous ne pouvions pas remplacer facilement ce genre d'activité. Au train où allaient les choses, ce n'était pas durable. Nous avons collaboré avec le Collège Camosun et, au terme de ces discussions, nous en sommes venus à d'autres options qui sont actuellement examinées, le but étant de créer des types d'activités qui répondront aux besoins du marché.

• (0945)

M. Randall Garrison: J'essaie d'interpréter ce que vous venez de dire, et il semble que si on a mis fin au programme, c'est parce qu'on avait du mal à pourvoir les postes vacants.

M. Don Head: C'est certainement une des raisons. Le programme en tant que tel n'aboutissait pas forcément aux possibilités qui étaient nécessaires sur le marché du travail.

M. Randall Garrison: D'accord.

Vous avez beaucoup insisté sur CORCAN ce matin, comme si c'était la seule solution... Un des points soulevés par l'enquêteur correctionnel, c'est qu'au cours des 10 dernières années, l'utilisation de placements à l'extérieur a diminué d'à peu près 40 %. Dans le cas de certains petits établissements pour femmes, où l'on ne peut pas offrir des programmes de grande envergure, ou lorsqu'il s'agit de répondre à la demande du marché, le placement à l'extérieur semble avoir donné de très bons résultats. Comment se fait-il qu'on a recours beaucoup moins souvent à ce programme dans les établissements où le nombre de détenus est plus élevé?

M. Don Head: Le placement à l'extérieur est tout simplement une option que les agents correctionnels peuvent envisager parmi les possibilités offertes aux détenus. Ces placements ont une durée limitée. Ils s'échelonnent sur une période bien déterminée — d'une durée de 60 jours, je crois. Dans des cas exceptionnels, il est possible de prolonger ce délai. Toutefois, le placement à l'extérieur ne constitue pas une fin en soi. Selon nous, l'idéal serait de profiter davantage des possibilités de semi-liberté et de libération conditionnelle totale; ainsi, les détenus peuvent sortir, trouver un emploi et le conserver, au lieu de s'en remettre à des possibilités qui ne durent que 60 jours.

M. Randall Garrison: Selon l'enquêteur correctionnel, en 2012, il n'y avait que — si je me souviens bien — 363 des 14 000 détenus qui avaient bénéficié du placement à l'extérieur. Je comprends ce que vous dites: vous voudriez plus de gens en libération conditionnelle, mais il y a quand même beaucoup de détenus. Je ne comprends vraiment pas ce recul. Vous ne m'en avez pas vraiment expliqué la raison. Est-ce simplement parce que vous avez choisi de ne plus accorder de placements à l'extérieur?

M. Don Head: Non. Le placement à l'extérieur est toujours une option mise à la disposition des agents correctionnels dans les établissements, mais il faut une adéquation entre les besoins du détenu, le type de possibilité et le type de soutien. Autrement dit, cela doit s'inscrire dans le plan correctionnel, parallèlement à tout autre programme auquel participe le détenu. Le placement à l'extérieur demeure donc une option, mais ce sont les équipes de gestion des cas dans chaque établissement qui en évaluent la pertinence.

M. Randall Garrison: Il me semble peu probable qu'une baisse de 40 % soit le résultat d'une série de décisions prises individuellement. C'est tout de même une diminution considérable du nombre de placements à l'extérieur.

M. Don Head: Rien ne nous empêche d'accorder des placements à l'extérieur, et je ne pense pas que c'est ce que vous insinuez. Le placement à l'extérieur demeure une option viable dans le cadre du programme correctionnel général. Il n'y a aucune directive qui en interdit l'usage.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme James. Cinq minutes, je vous prie.

Mme Roxanne James (Scarborough-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie le commissaire et les fonctionnaires d'avoir accepté de témoigner devant le comité.

Je vais revenir un peu en arrière sur un point soulevé par ma collègue, Mme Ablonczy. Elle a voulu connaître les taux de réussite chez les délinquants qui ont reçu ces types de formation professionnelle. Monsieur le commissaire, vous avez présenté quelques statistiques sur d'autres programmes — par exemple, la

participation à un programme de gestion de la colère, etc. — et vous avez dit que le taux de récidive avec violence est de moins de 2 %. Vous avez toutefois précisé que, durant la période qui suit la mise en liberté, le taux de récidive peut augmenter. Je ne crois pas avoir entendu de chiffre précis sur le taux de réussite d'un détenu qui a reçu, par exemple, une formation en soudage ou dans l'industrie de la construction. Quel est le taux de réussite d'une telle personne, c'est-à-dire quelles sont ses chances de trouver et de conserver un emploi dans ce domaine particulier? Je ne suis pas certaine d'avoir entendu la réponse à cette question.

M. Don Head: Pour ce qui est de faire le suivi des résultats de la formation et de sa concordance avec les emplois, nous ne recueillons pas ces types de statistiques; c'est quelque chose que nous comptons faire à l'avenir. Nous sommes en mesure de déterminer si une personne a décroché un emploi à l'extérieur, dans la collectivité, mais nous ne savons pas si c'est directement lié à une formation reçue en prison. Notre système n'est pas assez automatisé pour nous fournir ce genre de données. Nous devons examiner des fichiers qui ne sont pas informatisés.

Mme Roxanne James: Vous venez de dire que vous envisagez la possibilité de compiler ces statistiques à l'avenir, et je pense que ces données seraient très utiles pour déterminer si les programmes et la formation que nous offrons dans les établissements contribuent à la réussite et à la stabilité d'une personne au sein de la collectivité et s'ils l'encouragent à ne pas récidiver. J'ai hâte d'en apprendre davantage à l'avenir.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que la formation en cours d'emploi est offerte « dans 7 des 10 principaux secteurs de l'industrie ».

Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là?

• (0950)

Mme Lynn Garrow: Les statistiques sur la masse salariale sont publiées par Statistique Canada. En ce qui concerne les 10 principaux secteurs auxquels nous contribuons, il y a la fabrication; la construction; les services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement; l'hébergement et les services de restauration; les services professionnels, scientifiques et techniques — et cette catégorie peut vous surprendre un peu, mais nous avons un centre d'ingénierie où nous donnons aux détenus de la formation sur l'utilisation du logiciel AutoCAD, ce qui est également disponible dans certains de nos autres établissements. À cela s'ajoute le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, et nous avons des techniciens de laboratoire d'optique; nous fabriquons maintenant des lunettes pour presque tous les détenus dans la région de l'Ontario. Enfin, il y a le secteur de l'éducation, par le recours à des formateurs; nous avons donc des détenus très compétents qui travaillent avec d'autres détenus dans nos ateliers. Nous les appelons des chefs d'équipe, entre autres.

Mme Roxanne James: Donc, ces statistiques sont-elles basées sur les emplois pour lesquels la demande est la plus élevée ou plutôt, sur les postes à pourvoir?

Mme Lynn Garrow: Non, il s'agit des tendances du marché du travail selon les données fournies par Statistique Canada. La liste comprend 21 secteurs en tout, mais nous nous penchons sur les 10 principaux.

Mme Roxanne James: Mon collègue d'en face, M. Garrison, a voulu savoir si nous offrons de la formation pour les emplois dans les domaines où la demande est forte.

Mme Lynn Garrow: Oui.

Mme Roxanne James: Si vous utilisez l'information sur le marché du travail, à quelle fréquence modifiez-vous les programmes dans vos établissements afin d'en tenir compte? Faites-vous un examen annuel, quinquennal? Je me demande simplement si ce que vous offrez aujourd'hui aux délinquants dans les établissements est le même qu'il y a deux ou cinq ans, etc. Ou bien, les changements sont-ils fondés sur les statistiques sur le marché du travail?

Mme Lynn Garrow: Depuis mon arrivée, nous examinons cette information tous les trois mois, parce que c'est la fréquence à laquelle ces données sont publiées. Nous faisons concorder notre stratégie professionnelle avec la formation en cours d'emploi. Nous avons examiné ce qui était offert dans le passé sur le plan des compétences professionnelles et, maintenant, si un établissement ou un site compte dispenser une certaine formation professionnelle — parce que nous avons un plan national —, il doit indiquer en quoi elle sera bénéfique pour le détenu.

En somme, il y a deux volets. D'abord, on exige des certificats professionnels pour la santé et la sécurité, parce qu'il faut remplir certaines conditions préalables pour pouvoir travailler dans un de nos ateliers. Ensuite, il y a des certificats supplémentaires destinés aux domaines où la demande est forte — par exemple, le soudage, la construction et d'autres secteurs de ce genre. Il y a aussi des certificats professionnels dont l'obtention nécessite un peu plus de temps et auquel cas nous menons un projet avec les délinquants à l'étape préalable aux travaux de construction; par exemple, des gens du Collège St. Lawrence, à Kingston, viennent travailler avec les délinquants pendant environ 10 semaines, après quoi les délinquants reçoivent un certificat. Nous faisons cela dans divers secteurs. L'aménagement paysager est un autre domaine qui est très populaire et où les détenus décrochent un emploi à leur sortie.

Voilà donc ce que nous faisons.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Il ne reste plus de temps.

Nous passons maintenant à M. Rousseau.

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je dirais qu'il y a beaucoup de criminels qui se cachent dans le secteur de la construction; c'est bien connu. Certains sites sont très éloignés, d'où un accès facile à la prostitution et aux drogues. Je trouve donc un peu bizarre que nous voulions réintégrer certains des ex-détenus dans ces métiers, même si la demande est très élevée. Nous risquerions ainsi de les placer dans un environnement très fragile.

Pourquoi ferions-nous cela?

M. Don Head: Je n'irais pas jusqu'à faire une telle généralisation, monsieur le président. Beaucoup de gens qui travaillent dans le domaine de la construction sont des citoyens aussi respectueux des lois que tout le monde ici présent. D'ailleurs, on pourrait faire valoir que ce problème existe dans bien des domaines. Dans notre cas, bien entendu, nous cherchons à amener des gens à participer activement à des activités ou à des métiers qui sont nécessaires dans la société canadienne et qui répondent aux besoins d'entreprises respectueuses des lois qui recrutent du personnel. J'ai donc du mal à accepter la déclaration à l'emporte-pièce voulant que tout le secteur de la construction soit corrompu.

• (0955)

M. Jean Rousseau: D'accord, je sais, je sais. Je ne dis pas qu'ils sont tous des escrocs, non, bien sûr que non.

Trève de plaisanterie,

[Français]

une des meilleures compétences qu'un gestionnaire doit retrouver chez un employé est la compétence psychosociale, c'est-à-dire le savoir-être et le savoir-vivre. Selon moi, c'est l'une des premières compétences à développer si on veut assurer une réinsertion adéquate et efficace. Les compétences comportementales sont ce qui attire avant tout les employeurs.

À cet égard, que font CORCAN et d'autres programmes du genre?

[Traduction]

M. Don Head: C'est un très bon point, une très bonne observation. Je me contenterai de dire, et nous en sommes persuadés, que les compétences professionnelles ne suffisent pas, à elles seules, pour résoudre les problèmes des délinquants. Si ces gens sont détenus dans des prisons ou des pénitenciers, c'est bien pour d'autres raisons. Par conséquent, parallèlement à nos efforts pour combler les lacunes de compétences professionnelles, nous nous occupons aussi des autres facteurs criminogènes, c'est-à-dire des facteurs qui ont motivé ces gens à se tourner vers la criminalité. J'entends par là les programmes de traitement de la toxicomanie, de gestion de la colère, de compétences cognitives, etc. Étant donné que notre travail avec les délinquants repose sur une approche globale axée sur des équipes de gestion des cas, tous les membres de notre personnel — agents correctionnels, agents de libération conditionnelle, agents de programme ou employés de CORCAN — travaillent à renforcer ces compétences prosociales, que ce soit en classe, dans les rangées ou dans les ateliers.

En tout cas, vous soulevez là un très bon point. J'ai beau donner aux délinquants toutes les compétences professionnelles du monde, si je ne règle pas certains de ces facteurs criminogènes à l'origine de leurs démêlés avec la justice, ce sera comme si on jetait de l'argent par les fenêtres.

M. Jean Rousseau: Oui, parce que dans la vraie vie, ils auront à se présenter à des entrevues, à expliquer ce qu'ils ont fait dans le passé et tout le reste. Ils doivent donc être bien préparés pour composer avec les questionnaires et ces types de...

[Français]

Les compétences humanitaires font partie de ce qui n'est pas suffisamment mis en évidence dans le programme. Or ce travail peut être valorisant pour diverses communautés ainsi que pour la famille et les personnes elles-mêmes.

Dans le cadre du programme, que fait-on pour valoriser l'être humain en tant que tel?

[Traduction]

M. Don Head: Dans nos ateliers, par exemple, notre personnel renforce cet aspect. On insiste sur le fait qu'ils travaillent dans un environnement avec d'autres personnes; on met donc l'accent sur le point que vous avez soulevé plus tôt, à savoir les compétences prosociales.

Nous collaborons également avec les coordonnateurs de l'emploi dans la collectivité, les centres et d'autres partenaires à l'échelle locale pour aider à renforcer ces compétences chez les délinquants mis en liberté. Comme vous pouvez l'imaginer, si un délinquant se présente à une entrevue et que quelqu'un lui pose une question qui ne lui plaît pas et qui le met en colère, au point d'agresser la personne, on me renverra tout de suite le délinquant. Ce n'est pas ce que nous voulons. La bonne combinaison pour nous, c'est de travailler sur les compétences professionnelles et sur l'interaction humaine, à savoir les compétences prosociales. Si je concentre mon temps et mon énergie sur un seul aspect, je n'accomplirai pas ce qui s'impose.

Le président: Merci, monsieur Rousseau.

C'est maintenant au tour de M. Payne. Cinq minutes, je vous prie.

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le commissaire, de venir nous rencontrer en compagnie de votre équipe.

J'ai une formation en ressources humaines. J'ai trouvé plutôt intéressants vos propos sur l'industrie pétrolière et gazière. L'Alberta est, depuis quelques années, le moteur économique du Canada. En tant qu'ancien gestionnaire des ressources humaines, je sais que ce secteur recèle beaucoup d'emplois potentiels. Le génie en matière d'énergie, par exemple, est un domaine où la demande est élevée; cela comprend les mécaniciens de chantier, les opérateurs d'instruments, les électriciens, les soudeurs, les tuyauteurs, les machinistes, et j'en passe. Depuis que l'Alberta est le moteur économique du Canada, évidemment en partie grâce aux sables bitumineux, il s'est aussi créé des emplois dans le secteur manufacturier en Ontario, au Québec et un peu partout au Canada. C'est là, selon moi, un aspect vraiment important.

Je me demande si vous pouvez nous expliquer un peu l'état actuel de vos discussions avec le secteur pétrolier et gazier.

● (1000)

M. Don Head: J'ai quelques observations à faire, et je laisserai ensuite Mme Garrow parler des réunions qu'elle a eues récemment.

Nous cherchons à encourager les représentants de ce secteur à venir dans nos établissements, à discuter de leurs besoins et à apporter leurs fonds — je ne mâcherai pas mes mots.

M. LaVar Payne: Ils ont beaucoup d'argent.

M. Don Head: En effet. Apportez donc votre argent et venez former les délinquants dans les métiers dont vous avez besoin ou dans le type de travail que vous faites au sein de la collectivité. Voilà à quoi se résument nos premières discussions.

Nous avons une main-d'oeuvre. En fait, j'ai une main-d'oeuvre canadienne. Je ne parle pas de travailleurs étrangers temporaires: il s'agit de Canadiens qui ont besoin d'emplois pour devenir des citoyens respectueux des lois. Alors, aidez-moi à vous aider à aider des Canadiens. C'est le point de départ de nos discussions, et j'espère que le comité aidera à créer encore plus de possibilités pour ce genre de dialogues et qu'il obtiendra des réponses concrètes à cet appel.

Je crois que si nos délinquants suivent le bon type de formation et le bon type de programmes en fonction de leurs besoins liés aux facteurs criminogènes, la vaste majorité d'entre eux parviendront à trouver un emploi, à retourner dans la société et à devenir des citoyens respectueux des lois et des contribuables qui élargissent l'assiette fiscale du Canada. C'est avantageux pour tous les Canadiens. Voilà donc notre point de départ pour l'instant.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

Mme Lynn Garrow: Je vais simplement ajouter une observation.

À l'heure actuelle, nous faisons déjà des pièces de tuyauterie dans l'un de nos ateliers d'Alberta. Nous les fabriquons effectivement. Par conséquent, nous commençons par là.

Lorsque j'ai examiné certaines des possibilités offertes par l'industrie pétrolière et gazière — et je vais simplement reprendre les paroles du commissaire —, j'ai constaté que cette formation coûtait cher. Elle n'est pas économique. Par exemple, le cours offert par le Collège Portage coûte 10 000 \$ par personne. J'ai parlé à des gens, dont certains membres de collectivités autochtones, qui étudient toutes les possibilités de formation sur le tas à l'intérieur

des prisons, y compris celles par vidéo qui élimineraient la nécessité de déménager sur place de la machinerie lourde. Pour le moment, j'en suis encore au tout début de mes recherches.

Bon nombre des emplois que vous avez aussi mentionnés exigent de nombreux travailleurs hautement qualifiés. Je vous rappelle donc encore une fois que la formation requise est très coûteuse. Ce n'est pas le genre de formation que je peux offrir de financer au nom de CORCAN. J'aimerais pouvoir le faire, mais, pour le moment, nous ne disposons pas des fonds et des ressources nécessaires.

Je pense que les partenariats sont la meilleure solution et, oui, toutes les mesures que vous pouvez prendre pour les favoriser seraient formidables.

M. LaVar Payne: Oui, et je conviens que nous devons chercher à établir ces partenariats. De plus, certaines entreprises de transformation des aliments de ma circonscription sont toujours à la recherche de travailleurs canadiens. Leurs dirigeants préfèrent embaucher des Canadiens, plutôt que des travailleurs étrangers temporaires.

Mme Lynn Garrow: Puis-je réagir à cette intervention?

En fait, j'ai été très étonnée. Je ne me rendais pas compte que l'industrie de la transformation des aliments était aussi importante. Lorsque j'étais dans l'Ouest, j'ai rencontré le PDG d'une entreprise de transformation des aliments qui cherchait à faire équipe avec nous. Lorsqu'il parlait d'offrir des emplois à l'extérieur des prisons ainsi que des emplois pour nos détenus, il abordait un sujet qui suscite grandement mon intérêt.

M. LaVar Payne: C'est bon de l'entendre, car...

Le président: C'est essentiellement tout le temps dont vous disposiez, monsieur Payne, mais je vous remercie beaucoup de votre intervention.

Nous allons maintenant passer à M. Norlock, qui dispose de cinq minutes.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai quelques observations à formuler. La vidéo dont vous avez parlé m'intéresse parce qu'à mon avis, elle répond à quelques-unes de mes questions préliminaires. Quelle est la durée de la vidéo?

Mme Lynn Garrow: Elle dure presque 10 minutes.

M. Don Head: Oui, elle est d'une durée d'environ six ou sept minutes.

M. Rick Norlock: D'accord, avec la permission de l'opposition officielle, je pense que nous aimerions visionner la vidéo ou, du moins, j'aimerais le faire. Si elle peut être envoyée par voie électronique, assurez-vous que les analystes l'obtiennent. Chacun de nous pourrait alors la visionner sur son ordinateur personnel, ou nous pourrions la faire jouer pendant une séance du comité. Je vais demander au président d'y réfléchir.

● (1005)

Le président: Je vous précise, monsieur Norlock, qu'il s'agit bien entendu de renseignements présentés au comité. Je tiens simplement à déterminer si la vidéo est disponible dans les deux langues officielles.

M. Don Head: Oui, elle l'est certainement.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup. Si vous pouviez fournir cette vidéo au comité, je vous en serais reconnaissant. Nous demanderons au président de discuter avec vous de la façon dont elle peut être distribuée.

Bien entendu, nous entretenons avec les Premières Nations une relation spéciale en ce qui a trait à l'imposition, à leur lieu de résidence, etc. Je pense que c'est Mme Garrow ou vous, monsieur Head, qui avez mentionné que la difficulté tenait essentiellement au fait que les Autochtones retournent dans leur réserve où il n'y a pratiquement aucun emploi offert... Je pensais aux esthéticiennes, qui semblent faire de très bonnes affaires grâce aux Norlock, peut-être en raison de la personne que j'ai épousée. Je suppose que je suis en train de dire que ces compétences sont parmi celles...

J'ai vécu dans de nombreuses régions de la province et, si vous visitez les quartiers où j'ai habité, vous constaterez que, dans presque la moitié d'entre eux, quelqu'un a comme second emploi la gestion d'un salon de coiffure ou d'un salon de beauté, et je soupçonne que c'est le cas partout au pays. C'est peut-être un secteur auquel vous devriez réfléchir, parce qu'il emploie de nombreux travailleurs et, bien entendu, le gouvernement l'examine aussi du point de vue des prestations d'emploi. En réalité, nous l'avons déjà fait, et nous avons prévu des prestations d'emploi pour ces secteurs. Je considère ce secteur comme une possibilité, et je me demande si vous pourriez y songer en notre nom.

L'une des choses que j'aimerais voir accomplir relativement aux Premières Nations est le fait que nous allons devoir travailler avec... Tous les parlementaires vont devoir s'occuper de cette question. Nous encourageons les gens à retourner d'où ils viennent. Mais, en ce qui concerne les territoires des Premières Nations, par exemple, où aucun emploi n'est offert, il nous faudrait peut-être dire aux collectivités des Premières Nations la même chose que nous disons aux autres collectivités, à savoir que leurs membres doivent aller là où les emplois se trouvent. Ce serait peut-être un moyen d'éviter que les délinquants retournent à un endroit où il n'y pas d'espoir et où ils risquent de reprendre leurs activités criminelles. Je le répète, c'est un problème que, de notre côté, nous allons devoir résoudre, mais nous le résoudrons avec vous.

Ce que vous avez dit à propos du matériel lourd m'a vivement intéressé; nous ne voudrions pas qu'un D9 enfonce un mur quelque part. Le marché immobilier m'intéresse particulièrement parce que c'est un énorme secteur où nous pouvons... Je me demande si vous pourriez indiquer aux membres du comité une façon dont ils pourraient collaborer avec Habitat pour l'humanité, parce que cet organisme a l'un des meilleurs bilans qui soient. Dans ma circonscription, nous avons été en mesure d'investir des fonds fédéraux dans son programme et nous avons fait appel à lui afin qu'il contribue à embaucher des gens difficiles à employer ou, en d'autres termes, des gens qui n'ont aucune compétence ou qui ont été incarcérés non pas dans des établissements fédéraux, mais plutôt dans des prisons provinciales, etc.

Pourriez-vous suggérer aux membres du comité quelques-unes des mesures qu'ils pourraient prendre pour vous aider à mieux collaborer avec Habitat pour l'humanité ainsi qu'avec les métiers de la construction en général? De plus, que pensez-vous des partenariats public-privé? Vous avez un budget à respecter, et vous avez mentionné quelque chose à propos de l'industrie pétrolière et gazière. Eh bien, je crois que l'industrie de la construction peut apporter une contribution à cet égard. En outre, je pense que vous entretenez une bonne relation de travail avec le mouvement syndical, un fait digne d'intérêt pour mes collègues d'en face et, en toute honnêteté, pour moi aussi.

Pourriez-vous parler de la façon dont nous, les députés ministériels et les parlementaires, pourrions travailler avec vous afin de faire en sorte que ces projets soient menés à bien?

M. Don Head: J'ai quelques brèves observations à formuler à ce sujet.

Habitat pour l'humanité est l'un des projets auxquels nous sommes très fiers de participer. Nous apportons une contribution qu'Habitat pour l'humanité oriente.

Cependant, les difficultés que l'organisme rencontre sont liées à son besoin de disposer constamment de financement et de matériel. Je vais utiliser le Manitoba comme exemple, parce que nous avons travaillé très étroitement avec Linda Peters là-bas. Nous avons maintenant négocié un arrangement en vertu duquel une partie de la construction est effectuée sur les lieux de notre établissement de Stony Mountain. Cela les a grandement aidé à obtenir que certains éléments soient préfabriqués ou préparés à l'avance pour qu'ils puissent construire les habitations plus rapidement, même en hiver lorsque, comme vous pouvez l'imaginer, il est un peu plus difficile d'exercer certaines de ces activités.

La difficulté que l'organisme éprouve consiste vraiment à trouver les fonds nécessaires pour acheter le matériel. D'après ce que nous avons observé, Habitat pour l'humanité n'a pas de mal à trouver la main-d'œuvre requise. Il y a beaucoup de bénévoles, et nos délinquants contribuent à cet effort. Dans un cas en particulier, nous les avons aidés à trouver la solution à leur problème d'espace où ils pourraient fabriquer à l'avance certains éléments. Ils ont utilisé quelques-uns de nos immeubles et notre pénitencier à sécurité minimale de Stony Mountain. C'est de fonds et de matériel dont ils ont besoin.

En ce qui concerne les collectivités autochtones, l'une des mesures que... Comme je l'ai mentionné auparavant, plus nous pourrions tirer parti des activités de développement économique qui se déroulent dans les collectivités des Premières Nations, plus nous serons en mesure de contribuer non seulement à répondre à leurs besoins, mais aussi à fournir des perspectives d'emploi aux délinquants autochtones.

Nous continuons d'observer très attentivement certaines collectivités des Premières Nations, comme celle d'Osoyoos, en Colombie-Britannique, et de discuter avec elles. Le chef Clarence Louie est un important dirigeant dans cette région. C'est peut-être quelqu'un à qui les membres de votre comité devraient parler à propos de la voie à suivre. Il a toujours été disposé à discuter avec nous et avec les services correctionnels provinciaux au sujet de la possibilité d'offrir des perspectives d'emploi aux délinquants et au sujet des nombreux différents projets qu'entreprend sa collectivité des Premières Nations.

● (1010)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Head.

Oui, j'ai visité les autochtones d'Osoyoos. Ce qu'ils font là-bas est magnifique. C'est véritablement un exemple de réussite que nous aimerions voir répéter dans l'ensemble du Canada.

[Français]

Madame Doré Lefebvre, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Rosane Doré Lefebvre: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur une chose que mon collègue, M. Garrison, a mentionnée en ce qui a trait aux programmes qui ont été victimes de compressions dans un pénitencier qui est situé dans son comté.

Il y a plusieurs pénitenciers fédéraux à Laval. Dans un de ceux-ci, soit le Centre fédéral de formation, beaucoup de programmes de formation étaient offerts aux détenus de sexe masculin. Ceux-ci portaient sur la maçonnerie, les métiers de la construction, le métier de signaleur pour les chantiers routiers et ainsi de suite. Au cours des dernières années, ce centre a pratiquement été obligé d'abolir ses programmes faute de financement. Les professeurs ont perdu de plus en plus d'heures de travail ou ont été engagés à contrat. Est-ce que tout cela était relié? Ces métiers, qui étaient enseignés au Centre fédéral de formation, étaient très en demande dans la province de Québec. Était-ce parce qu'il y avait un manque de gens intéressés aux programmes ou à cause d'un manque de financement de la part de Service correctionnel Canada? Que s'est-il passé avec ces programmes?

On semble voir cela dans plusieurs endroits où il y a des programmes particuliers. Ce n'est pas du tout relié à CORCAN. Cela touchait vraiment le pénitencier.

[Traduction]

M. Don Head: Cette situation n'est nullement liée à nous. La situation que vous avez décrite n'est pas liée au Service correctionnel du Canada.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Le Centre fédéral de formation est le nom du pénitencier fédéral. Il y avait des professeurs employés par Service correctionnel Canada qui offraient de la formation dans le pénitencier. Ces programmes n'existent pratiquement plus dans ce pénitencier. Cela doit être relié à Service correctionnel Canada, parce que celui-ci en défraie les coûts et que cela se retrouve à l'intérieur d'un pénitencier.

[Traduction]

M. Don Head: Je comprends mieux maintenant.

L'une des difficultés que nous rencontrons, compte tenu de la structure de CORCAN, et celle du financement. Pour pouvoir élargir ou maintenir des activités moins viables, il faut que la vente des biens que nous produisons par l'intermédiaire de CORCAN génère suffisamment de revenus. La vente de nos produits est devenue de plus en plus difficile au cours des dernières années, étant donné que les autres gouvernements font partie de nos clients. Comme leurs budgets ont été réduits, ils achètent moins de biens, et il s'ensuit que nous touchons moins de revenus. Cela nous force à prendre certaines décisions à propos des genres d'activités que nous serons en mesure de maintenir dans les mois ou les années à venir afin de garantir leur viabilité. L'une des solutions que nous examinons et que le comité pourrait envisager de discuter consiste à accorder à CORCAN le droit de premier refus pour tout achat gouvernemental de produits que nous fabriquons. À l'heure actuelle, les ministères ne sont pas obligés de s'adresser à nous lorsqu'ils souhaitent acheter du mobilier de bureau, par exemple. Notre mobilier de bureau est de grande qualité; il respecte toutes les normes et dure longtemps — je peux faire valoir mes arguments de vente si vous voulez —, en plus d'être accompagné d'une garantie de 10 ans. À l'heure actuelle, les ministères fédéraux — je vais me contenter de parler de ces ministères — ne sont pas forcés de venir nous voir avant d'acheter n'importe quel mobilier de bureau ou n'importe quelles autres marchandises.

Si, dans les années à venir, nous parvenions à obtenir une meilleure garantie quant au maintien de nos revenus, nous pourrions envisager d'offrir d'autres genres de programmes, et nous pourrions élargir ou maintenir quelques-uns des plus petits programmes.

Entretemps, nous devons malheureusement prendre des décisions d'affaires au sein du milieu correctionnel.

● (1015)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: C'est relativement compréhensible.

Je soupçonne qu'il y a des listes d'attente pour les détenus qui désirent obtenir un emploi ou de la formation dans le cadre de CORCAN. Est-ce que je me trompe à cet égard?

[Traduction]

Mme Lynn Garrow: CORCAN n'a pas de liste d'attente en tant que telle. Nous avons des postes à pourvoir dans nos ateliers. Nos effectifs varient d'un jour à l'autre. Les détenus peuvent être remis en liberté ou transférés dans d'autres programmes. Par conséquent, la situation est très dynamique. Mais, non, personne n'est refusé à CORCAN en raison d'un manque de postes vacants.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Autrement dit, personne n'est présentement sur une liste d'attente en vue d'obtenir un emploi à CORCAN, peu importe que ce soit des hommes ou des femmes. Est-ce exact?

[Traduction]

Mme Lynn Garrow: Non, pas du tout.

Je vais simplement répondre à la question par rapport au CFF. Nous avons fait construire de nouveaux ateliers au CFF qui viennent tout juste de devenir accessibles. Cela explique donc en partie l'attente requise avant de travailler dans les ateliers. Le programme de maçonnerie est toujours offert au CFF — j'ai observé son déroulement pendant ma visite au début de décembre.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Oui, mais c'est vraiment réduit par rapport à ce que c'était auparavant.

[Traduction]

Mme Lynn Garrow: J'ignore quelle était l'étendue du programme auparavant, mais ses participants faisaient un travail magnifique pendant ma visite.

Le président: Merci beaucoup, mesdames Garrow et Doré Lefebvre.

Madame Ablonczy, vous avez la parole pendant cinq minutes.

L'hon. Diane Ablonczy: Monsieur Head, au cours de votre témoignage d'aujourd'hui, vous avez mentionné à plusieurs reprises divers aspects qu'à votre avis notre comité pourrait appuyer ou diverses mesures qu'il pourrait prendre pour soutenir le travail que CORCAN accomplit. Je me demande si vous pourriez passer en revue certaines de ces mesures afin que nous les comprenions mieux et que nous puissions peut-être les mettre en oeuvre.

M. Don Head: Je vais répéter ce que j'ai dit en commençant par la question des partenariats. Je pense que le comité pourrait contribuer à nouer un dialogue avec quelques-uns des partenaires dont nous avons parlé. Nous avons fait allusion à l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'au secteur de la construction. De plus, l'industrie de la transformation des aliments a été mentionnée récemment. Le comité a l'occasion de se porter à la rencontre des dirigeants de ces secteurs et de leur demander d'envisager sérieusement de s'adresser au Service correctionnel pour créer des perspectives d'emploi et pour embaucher des délinquants qualifiés lorsqu'ils seront remis en liberté.

Je crois également que le comité pourrait jouer un rôle utile dans la prise en considération de la question que je viens de faire valoir, à savoir le droit de premier refus pour l'achat par les ministères fédéraux d'articles que nous avons la réputation de fabriquer, comme le mobilier. Nous produisons maintenant divers uniformes pour quelques ministères. Si les ministères fédéraux étaient forcés de s'adresser à CORCAN avant d'acheter ailleurs, je pense que cela nous aiderait grandement.

J'estime aussi que le comité pourrait nous aider à faire progresser certaines discussions avec les collectivités des Premières Nations concernant leur développement économique, les fonds qu'elles reçoivent et la possibilité de nouer des relations avec le Service correctionnel dans des domaines où nous pouvons leur fournir le genre de personnel dont elles ont besoin pour produire des biens. Par exemple, dans le cas présent, il s'agit de logements. Je pense qu'il y a une excellente possibilité dans ce domaine. Je crois également que le comité pourrait grandement contribuer à favoriser le travail d'organisations comme Habitat pour l'humanité. Plus ces organisations mettent en oeuvre des projets, plus je suis en mesure de faire embaucher des délinquants pour l'exécution des projets de ce genre.

Soit dit en passant, dans le cadre de plusieurs projets organisés par Habitat pour l'humanité, nous avons vu des délinquants commencer à participer à l'érection de maisons. Après avoir remarqué les compétences et les aptitudes des délinquants, d'autres bénévoles de la collectivité, y compris des membres de diverses entreprises de construction, les ont embauchés sur le champ, en leur offrant des emplois qu'ils pourraient exercer lorsqu'ils seraient remis en liberté. Il est bon de contribuer à favoriser ces genres d'activités.

Le comité peut également faire progresser certaines discussions concernant les casiers judiciaires. Un casier judiciaire n'empêche pas quelqu'un de devenir un citoyen respectueux des lois ou une personne employée dans certains milieux de travail. Je pense que le comité pourrait grandement contribuer à faire avancer les discussions de ce genre. Comme vous pourrez le constater lorsque vous visionnez la vidéo que nous vous enverrons, tous les employeurs interviewés savent qu'ils ont embauché des travailleurs ayant un casier judiciaire. Toutefois, la contribution que les délinquants peuvent apporter au milieu de travail les intéresse. Je pense que vous pouvez contribuer à faire progresser cette discussion également à l'échelle nationale.

• (1020)

L'hon. Diane Ablonczy: Merci. Vos observations sont utiles.

Comment utilisez-vous les anciens détenus qui terminent le programme avec succès et qui, par la suite, décrochent un emploi dans la collectivité? Servent-ils de mentors ou de modèles? Dans l'affirmative, comment cela fonctionne-t-il?

M. Don Head: Nous avons des processus informels de suivi et de soutien par les pairs, notamment pour ceux qui sont libérés dans la collectivité. Ces processus semblent s'avérer fort utiles en ce qui a trait à certains aspects soulevés tout à l'heure quant à la façon dont les gens peuvent aider les délinquants à composer avec certaines difficultés associées à leur retour dans la collectivité. Nous voyons ces processus d'un bon oeil. Ils ne sont pas aussi structurés ou aussi organisés qu'ils pourraient l'être, mais il est assurément bénéfique pour ceux qui sont sortis du système, qui sont devenus des citoyens respectueux de la loi et qui se sont trouvé un emploi de venir en aide aux délinquants qui sortent de prison.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Merci, madame Ablonczy.

Monsieur Easter, c'est à vous. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Wayne Easter: Merci, monsieur le président.

Monsieur Head, s'il vous reste des stocks, vous feriez mieux de commencer à faire de la publicité, car le 31 mars s'en vient. Et vous savez comment le gouvernement fonctionne: le 31 mars, vous allez peut-être être en mesure d'en vendre une partie.

Monsieur Head, vous avez dit quelque chose tout à l'heure qui m'a surpris. Vous avez dit que vous ne faisiez pas vraiment de suivi pour savoir si la formation était arrimée aux emplois. Je crois que vous devriez le faire. Je pense que le Service correctionnel du Canada et CORCAN devraient y voir, attendu que l'harmonisation de la formation aux emplois était l'une des raisons clés évoquées devant ce comité par le secrétaire parlementaire de l'époque pour justifier l'annulation des prisons agricoles. Si vous allez fouiller dans les procès-verbaux, vous allez voir que c'est la vérité. Je pense sincèrement que c'est l'une des grosses erreurs commises par le Service correctionnel du Canada et CORCAN. J'étais là, j'étais au comité. Selon moi, pour vérifier si les systèmes et la formation fonctionnent, il devrait y avoir une certaine forme de suivi des emplois disponibles dans les différents domaines, ce qui nous permettrait de discuter de faits probants.

Pour en revenir à certaines observations formulées plus tôt par Randall au sujet du financement, la question a semblé tourner dans une certaine mesure autour du fait que vous deviez vendre une partie de votre stock. C'est compréhensible, et il semble que ce soit la bonne chose à faire d'un point de vue financier. Or, qu'il s'agisse d'une explication donnée par un enquêteur correctionnel ou de certaines de vos observations de tout à l'heure, on décele tout de même que le financement est une source de préoccupation. Les niveaux de financement pour CORCAN et pour la formation connexe offerte par Service correctionnel Canada — comme je l'ai dit plus tôt, la littéracie, les ordinateurs, etc. — restent-ils inchangés? Pouvez-vous nous donner ces chiffres pour les cinq derniers exercices? Nous avons les budgets, mais ils sont couci-couça. Pouvez-vous fournir ces chiffres au comité? Le financement est-il en hausse, en baisse ou toujours le même?

• (1025)

M. Don Head: Nous pouvons vous donner les tableaux financiers pour CORCAN.

L'hon. Wayne Easter: Pour les cinq derniers exercices?

M. Don Head: Oui.

L'hon. Wayne Easter: Vous pouvez les envoyer au greffier du comité et il s'occupera de nous les transmettre.

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation possible, il est facile de la simplifier, puisque vous devez travailler avec chaque établissement, avec chaque région, ainsi qu'avec les délinquants qui aboutissent dans ces établissements. Je peux voir en quoi cela peut être difficile, mais pour en revenir à certaines questions formulées plus tôt du côté du gouvernement, existe-t-il quelque analyse que ce soit sur les compétences qui font défaut sur le marché de l'emploi? Lorsque vous mettez sur pied des programmes de formation, est-ce que CORCAN, le Service correctionnel Canada et Emploi Canada ont quelque discussion que ce soit sur les besoins particuliers de certains domaines?

M. Don Head: Oui. Mme Garrow peut vous l'expliquer.

L'hon. Wayne Easter: Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

Mme Lynn Garrow: Bien sûr. Même si j'ai parlé de Statistique Canada, nous nous servons en fait des données de Développement social Canada. Nous les échangeons à la fois avec CORCAN et Service correctionnel Canada, mais aussi avec les conseillers en emploi dans la collectivité qui savent ce qui se passe sur le terrain. Tout cela pour nous permettre de placer nos délinquants le mieux possible. Je présume que nous avons été en mesure de multiplier nos acquis à court terme en ce qui a trait à la stratégie de formation professionnelle, car les placements se font désormais plus facilement. Tout cela est certifié par une tierce partie, alors nous procédons presque essentiellement par contrats.

En ce qui concerne nos ateliers proprement dits et la formation en cours d'emploi, nous arrivons 7^e sur 10 domaines identifiés, mais nous aimerions rester à la page. L'un des domaines que j'ai préconisés à maintes reprises est celui de la construction, car les besoins y sont grands dans une foule de métiers. C'est probablement le domaine qui offre le meilleur rendement. Nos revenus y sont d'environ 7 millions de dollars à l'heure actuelle, mais je crois que nous pourrions pousser davantage du côté de la construction modulaire. Comme le disait le commissaire, nous pouvons faire de la construction modulaire sur certains bâtiments situés à l'intérieur de nos établissements. Alors, nous cherchons à créer des partenariats en ce sens.

L'hon. Wayne Easter: Le seul autre aspect concerne le plan correctionnel. Je crois comprendre que cela doit s'inscrire dans le plan correctionnel. Comment travaillez-vous avec ces délinquants qui ont acquis de nouvelles compétences pour les aider à se trouver un emploi gratifiant lorsqu'ils retournent dans la collectivité?

Mme Lynn Garrow: En ce qui concerne CORCAN, nous n'intervenons pas beaucoup dans la collectivité. Nous avons trois centres: les ateliers industriels en milieu communautaire, à Moncton,

le centre national d'ingénierie de Laval dont j'ai parlé plus tôt et notre entrepôt CORCAN, à Kingston. Par l'entremise de ces trois centres, nous avons engagé 103 détenus. Il s'agit pour eux d'une transition à la collectivité, et la plupart nous quittent pour d'autres emplois chez des employeurs privés.

Nous partageons également de l'information sur les tendances du marché et sur les endroits où se trouvent les débouchés. En effet, l'une des choses intéressantes au sujet des données d'Emploi et Développement social Canada, c'est qu'elles ne concernent pas seulement les débouchés intéressants dans certaines régions. Non, ces données donnent des indications très précises sur l'endroit où il y aura de la construction dans certaines régions par exemple, sur les débouchés à venir. Nous rapportons ces données aux conseillers en emploi dans la collectivité afin de leur signaler ce qui s'en vient dans leur voisinage, les débouchés qu'il faudra surveiller. Tout dépend de l'échéancier de chaque projet, mais ce sont des données que nous échangeons. À l'échelle du pays, il y a 17 conseillers en emploi dans la collectivité qui travaillent avec les délinquants.

En plus de tout ça, il ne faut jamais oublier les ONG. Elizabeth Fry et John Howard travaillent aussi avec les délinquants afin de les aider à se préparer à leur libération. Ils les aident à rédiger leur CV et à régler d'autres choses.

• (1030)

Le président: Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, au nom de l'ensemble du comité, je remercie nos témoins d'avoir comparu aujourd'hui.

Nous allons interrompre la séance très brièvement avant de poursuivre à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>